



**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2021**

**Mise en œuvre du rappel à l'ordre  
et installation de la Coreb sur le site de Guintoli**



**Vermeil** : terrain sur lequel la Coreb va implanter ses nouvelles installations techniques

**Le Conseil Municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche a permis aux élus de faire un nouveau point sur la rentrée scolaire et de lancer des opérations de vente de bâtiments communaux. La séance a également permis d'accompagner l'installation de futures entreprises.**

**Rentrée scolaire**

La rentrée scolaire s'effectue à nouveau sous protocole sanitaire. Michel CENDRA-TERRASSA, adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, s'est félicité du bon déroulement de la rentrée scolaire, de la tenue des effectifs et de l'ouverture d'une nouvelle classe.

Elle a été marquée par la visite du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et de l'Inspectrice d'académie. Les élus ont validé le nouveau règlement intérieur des activités péri scolaires, avec en particulier les changements d'horaires sur les écoles élémentaire et maternelle du bourg. L'école commence à 8h45 tous les matins. Ce quart d'heure supplémentaire est répercuté sur la pause méridienne. Dans le même temps, les élus ont délibéré sur les participations communales et les modalités de prise en charge des licences Usep, des opérations « école et cinéma » et ils ont également défini un forfait de 4,50 euros par enfant pour l'organisation des fêtes de Noël.

## **Patrimoine communal**

La commune dispose d'un patrimoine immobilier important. Certains de ces biens ne présentent pas d'intérêt pour la collectivité. Les élus ont donc décidé du principe de vente de deux maisons inoccupées :

- une maison située 52 place du Général Couloumy ; il s'agit d'un ensemble de 158 m<sup>2</sup>, qui sera vendu au prix des domaines soit 156 200 euros.
- une maison rue de la Mairie de 80 m<sup>2</sup> dont l'évaluation est en cours.

Un petit terrain de 60 m<sup>2</sup> situé chemin de Lavarde, va être cédé à un riverain.

Enfin, une cession de 5 000 m<sup>2</sup> va permettre l'installation, à côté des services techniques municipaux, d'une nouvelle activité économique. La société Coreb recherche en effet, à réorganiser ses installations techniques. Elle va donc le faire sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche. C'est une opportunité pour conforter une activité économique sur la commune.

## **Affaires budgétaires**

Les élus ont décidé d'ajustements budgétaires pour faire face à des dépenses nouvelles et imprévues. 9 100 euros vont être dédiés à une extension électrique sur la zone d'activités des Guierles où des nouvelles installations d'entreprises de profilent. 50 000 euros sont débloqués pour la réfection de chemins fortement dégradés par les orages de l'été. 31 000 euros ont également été réservés pour le changement en urgence de la chaufferie des vestiaires-tribune au stade. En parallèle, une enveloppe de 6 500 euros a été dédiée notamment aux mesures de publicité, d'affichage, de frais d'huissier et de rémunération du commissaire enquêteur dans le cadre de la révision générale du PLU.

La commune a également pris une délibération pour ajuster l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les nouvelles constructions à hauteur de 40% pour les deux prochaines années.

## **Mise en œuvre du rappel à l'ordre**

Le maire de Saint-Pantaléon-de-Larche et les services du parquet vont se conventionner pour mettre en œuvre une procédure coordonnée de rappel à l'ordre. Ainsi, les auteurs d'incivilités pourront, en liaison avec les services du parquet être convoqués de façon formalisée, pour un rappel à l'ordre en cas d'atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou la salubrité publiques. Ce rappel à l'ordre pourra être coordonné avec d'autres réponses pénales mises en œuvre par le parquet de Brive.

Enfin, le conseil municipal a adopté une nouvelle modification des statuts du SIAV et désigner de nouveaux représentants au Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive.